



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-5208>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **25-5208**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : GRENOBLE ALPES METROPOLE

Correspondant : le Président

Adresse : Le Forum - CS 50053, 3 rue Malakoff, 38031 GRENOBLE

Coordonnées :

Téléphone : 0476595959

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://www.lametro.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://agysoft.marches-publics.info>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Impression d'un "Hors série Grenoble Alpes Métropole

Lieu d'exécution : Grenoble-Alpes Métropole, 38000 Grenoble

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Grenoble-Alpes Métropole souhaite conclure un accord-cadre ayant pour objet l'impression d'un magazine "hors série" Grenoble-Alpes Métropole. Le contrat est conclu pour une durée de 10 mois avec un montant maximum fixé à 70 000 euros HT

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Les prestations sont réglées par des prix unitaires

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

10 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Le contrat prévoit la possibilité d'accorder une avance dans les modalités précisées

dans l'article 8 du CCAP. Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS et les modalités de paiement dans l'article 9.2 du CCAP

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Délai d'exécution : 40%
- Prix des prestations : 30%
- Valeur technique : 30%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 31/01/2025 à 15:00

Délai minimum de validité des offres : 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2025-FCS-DAJM-0007

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info> Code NUTS : FRK24 Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : OUI Marchés réservés : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble, Greffe du tribunal, 2 Place de Verdun, BP 1135 38022 Grenoble Tél : 0476429000 Fax : 0476422269 Mel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Grenoble, Greffe du tribunal, 2 Place de Verdun, BP 1135 38022 Grenoble Tél : 0476429000 Fax : 0476422269 Mel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr Les modalités de transmission des plis (candidatures et offres) et les conditions de participation sont précisées dans le règlement de la consultation. Les modalités de négociation sont également précisées dans le Règlement de la consultation. La signature électronique est exigée dans le cadre de la consultation, les modalités sont précisées dans le règlement de la consultation. Les candidats devront obligatoirement fournir les échantillons du papier pour l'impression dans les modalités précisées dans l'article 5.2 du règlement de la consultation

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/01/2025